

# la tribune

74e ANNÉE — No 309 — 28 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, LUNDI 20 FEVRIER 1984 —

(SAMEDI 80\*) 40¢  
Livraison à domicile  
\$2.35 par semaine

## Mort dans un capotage

WINDSOR (DF) — Un adolescent de 17 ans est mort dans sa voiture hier matin sur la route 143, près de Windsor, à la suite d'un dérapage suivi d'un capotage.

La victime, François Tétrault d'Asbestos, voyageait en compagnie de cinq autres jeunes au moment de l'accident qui n'a impliqué qu'un seul véhicule. L'automobile a tout d'abord dé-

rapé dans une courbe, sur une chaussée glacée, pour prendre ensuite le fosse.

Tous les passagers ont dû être transportés à l'hôpital, mais on a signalé hier que leurs blessures étaient mineures.

Les pompiers de Sherbrooke ont été appelés sur les lieux parce que les ambulanciers éprouvaient des difficultés à dégager l'un des occupants de la voiture considérée comme perte totale.

La fusillade de Rock-Forest

# Le verdict rendu ce soir

Adieu  
Sarajevo  
... salut  
Calgary

Gaétan  
Boucher,  
le roi  
des Jeux

Les frères  
Mahre  
raflent  
l'or et  
l'argent

L'URSS  
reprend  
"sa"  
médaille  
d'or



Kirk Muller n'en menait pas large lorsqu'il a quitté la patinoire après la défaite du Canada, 2-0, aux mains de la Suède, qui remportait ainsi la médaille de bronze.

## Responsabilité criminelle, négligence criminelle ou exonération des détectives?

par Daniel Forgues  
SHERBROOKE — Criminellement responsable ou non? Négligence criminelle ou non?

Quel que soit le verdict que le coroner ad hoc dans la fusillade de Rock-Forest, le juge Denys Dionne, prononcera ce soir, la nouvelle fera bouillir de neige au Québec et au Canada et fera également... des heureux et des malheureux.

Et quel que soit ce verdict, rien dans la loi ne dit que le procureur général du Québec, le ministre de la Justice Marc-André Bédard, devra ou non entamer des procédures au criminel contre les policiers auteurs de la fusillade. Le procureur général n'est pas obligé de tenir compte du verdict prononcé par un coroner.

Ainsi, si le verdict en est un de responsabilité ou de négligence criminelle, il n'est pas dit que ce verdict devra nécessairement être suivi d'une accusation au criminel.

Et si le verdict en est un de non-responsabilité, il n'est pas dit, non plus, qu'on ne pourra pas mettre les policiers en accusation.

Et le juge Dionne pourrait-il se prévaloir, ce soir, des articles de la nouvelle Loi des coroners qu'on s'apprête à adopter à Québec? Si oui, il pourrait fort bien formuler des suggestions tel que le permettra cette nouvelle loi, mais éviterait de rendre un verdict. Car si cette loi est globalement acceptée par Québec dans les semaines ou mois à venir, les coroners n'auront plus à rendre un verdict après une enquête publique. Le juge Dionne



Le juge Denys Dionne

en identifier le ou les présumés auteurs.

Cette loi lui permet également de présenter toute suggestion utile, susceptible d'assurer la protection de la société.

Mais le juge Dionne portera-t-il son verdict sur toute l'opération policière qui s'est soldée par la mort de Serge Beaudoin ou simplement sur les agissements des deux policiers qui ont fait feu? Pourra-t-il dissocier ces deux éléments du dossier?

Quoi qu'il en soit, ce verdict est attendu avec impatience, autant chez les policiers que dans la population. Le sujet était aussi popula-

- Commission de police: journaliste de La Tribune obligé à témoigner?
- M. Tout-le-Monde hésite à jeter un blâme sans appel

A 3, A 4

n'a-t-il pas précisé au début de son enquête qu'il voulait interdire la présence des photographes et cinéastes à l'enquête parce que cela faisait partie du projet de loi présenté à Québec?

Quoi qu'il en soit, l'attention du Québec sera portée vers Sherbrooke ce soir et tous les médias écrits et électroniques parleront du verdict ces jours-ci.

En fin de semaine, le dossier de Rock-Forest a alimenté bien des discussions. On ne parlait plus tellement des faits comme tels, mais de la façon dont le juge Dionne allait, dans son verdict, interpréter ces faits et considérer les actes des policiers en cause.

Pour les policiers, il s'agira d'une première interprétation officielle de ce dossier qui s'étire maintenant depuis la fin de décembre.

L'actuelle Loi des coroners dicte au juge Dionne de faire enquête sur les circonstances ayant entouré la mort de Serge Beaudoin au cours d'incidents survenus à Rock-Forest, le 23 décembre 1983. À la suite de cette enquête, le juge doit remettre un rapport écrit au ministre de la Justice et indiquer dans ce rapport si, à son avis, il y a eu crime, exposer les faits qui le constituent et

re en fin de semaine... que celui du beau temps.

Après avoir recueilli les opinions de plusieurs personnes en fin de semaine, il ressort que l'on s'attend généralement à l'un ou l'autre des verdicts.

Une première ligne de pensée prédit que les policiers Dion et Castonguay pourraient bien être déclarés non responsables criminellement par le juge Dionne qui ne manquerait pas, alors, de souligner avec sévérité quelques annuaires qu'il pourrait avoir identifiées dans l'intervention policière.

Puis, une seconde prédit plutôt que l'un ou l'autre des deux détectives, sinon les deux, pourraient être déclarés criminellement responsables de la mort violente de Serge Beaudoin.

Ces deux lignes de pensée s'expliquent, on peut dire, selon que l'on se place dans la peau des policiers le matin du 23 décembre, ou dans celle de Serge Beaudoin et Jean-Paul Beaumont à l'intérieur de l'unité 5 du motel Le Châtillon.

Le juge Dionne viendra trancher le dossier une fois pour toutes au niveau de l'enquête du coroner ce soir, alors qu'il rendra public son verdict, à 20 h, au Centre Léon-Marcotte.

# Hockey: la Suède prive le Canada du bronze

D 1, D 2, D 4

bonne journée!

### TEMPÉRATURE—

AVERSES: 2 C.

DEMAIN: VARIABLE C-6

Aujourd'hui

### SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS .....C-2
- DÉCÈS .....C-7
- DE TOUT DE TOUS...C-6
- FINANCES .....B-3
- PETITES ANNONCES...C-3
- ROMAN .....C-7
- SPORTS .....D-1
- VIVRE EN '84 .....C-1



À la 99e exposition régionale

## CERAS songe à organiser des courses sous harnais

A 3

L'Express vaincu 7-4

Les Jets ne ressemblaient pas à une équipe de dernière place

D 3

Pesticide frappé d'interdit aux USA

Blé: Québec ignore le niveau d'utilisation du DBE

A 7

## La caméra a surpris...



Avec le doux temps apparaît un autre "sport" à Sherbrooke, celui du lavage de la voiture dans la cour chez soi, comme l'a fait ce Sherbrookois, M. Rosaire Germain de la rue Beckett.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Faudra-t-il se résigner à dire immédiatement adieu aux patinoires de Sherbrooke à cause du doux temps. C'est du moins ce que semble se demander ce cycliste, Pascal Laverdière, devant la patinoire du parc St-Alphonse. Lui, il n'a pas attendu la disparition des patinoires pour sortir son vélo...



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Cette fillette, Mélanie Leblanc, se moquait bien du gravier sur le trottoir en fin de semaine, rue Denault; elle avait réussi à chausser ses patins à roulettes et tentait avec plus ou moins de succès de faire une courte course en profitant du beau temps.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Sonia Brabant, Fannie Gauthier et Isabelle Morneau ont sorti leur corde à sauter en fin de semaine et s'en sont donné à coeur joie...

# Le Centre Ste-Jeanne-d'Arc en septembre Nouveau visage à la rentrée

SHERBROOKE (MC) — Devenu le Centre communautaire des loisirs de Sherbrooke à la suite de son récent changement de statut, le Centre Ste-Jeanne-d'Arc offrira un tout nouveau visage à la rentrée de septembre.

Au chapitre de l'aspect physique, les travaux d'aménagement seront complétés dès septembre: agrandissement du stationnement, installation d'un système de chauffage, aménagement d'un espace vert et amélioration de l'éclairage du gymnase. Mais aux yeux de M. Hervé Grenier, directeur général du Centre, la plus importante transformation du Centre réside dans le nouveau mode de fonctionnement. "Ce qui est le plus important avec le changement de statut, c'est que les utilisateurs auront un droit de regard sur le Centre. Une chose qui n'existait pas dans le passé."

Au chapitre du fonctionnement, la transition s'effectuera vers la fin du mois de septembre ou le début du mois d'octobre. "Le conseil d'administration provisoire présentera alors un bilan du Centre. Nous avons choisi cette période parce

qu'en été, le Centre est beaucoup moins achalandé et que nous voulons que le plus grand nombre d'utilisateurs soient présents."

"Lors de cette assemblée générale, les utilisateurs pourront faire leurs recommandations, exprimer leurs besoins, émettre leurs suggestions... Et ils pourront poser leur candidature à des postes d'administrateurs."

Sur le plan des aménagements physiques, le travail est déjà amorcé. "Des demandes de soumissions seront placées au courant de cette semaine", a indiqué M. Grenier. Ces aménagements physiques se traduiront notamment par la démolition d'une maison, propriété du Centre Ste-Jeanne-d'Arc, pour permettre l'agrandissement du terrain de stationnement.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Dès septembre, le Centre Ste-Jeanne-d'Arc offrira un nouveau visage. La maison adjacente au terrain de stationnement sera notamment démolie pour permettre l'agrandissement de l'aire de stationnement.

### La transition

Le branle-bas qui s'amorcera sous peu découle du changement de statut de l'organisme. Dorénavant, il sera administré par une corporation sans but lucratif. Auparavant, le Centre était propriété de la fabrique de la paroisse qui nommait les administrateurs.

"L'acte d'achat entre la fabrique et la nouvelle corporation pourrait se signer au cours des prochains jours", a indiqué M. Grenier. Un nouveau conseil d'administration provisoire a déjà été mis sur pied et il supervisera la transition que doit effectuer le Centre.

"Il y a deux transitions: au niveau administratif et au niveau du fonctionnement. Habituellement, l'année fiscale se termine le 30 juin. Ceci sera modifié. Comme au gouvernement, l'année fiscale se terminera le 31 mars. C'est donc à cette date que va se faire le changement officiel."

## Des expériences qui ne "marchent pas tout le temps" mais...

SHERBROOKE (MC) — "Les expériences ne marchent pas tout le temps. Mais on les essaie. On peut les faire. Et quand on peut les faire, c'est plus le fun..."

Agé de huit ans — "huit ans et demi" précise-t-il — Yves Canuel est un des habitués du Club des petits débrouillards du Centre des loisirs Ste-Jeanne-d'Arc à Sherbrooke. Le Club des petits débrouillards? C'est une joyeuse bande de scientifiques en herbe qui, tout en s'amusant, découvre un peu plus chaque samedi avant-midi le mystérieux monde de la science.

Qu'on ne s'y trompe pas. Il ne s'agit pas de cours scientifiques. Pas question de causer de molécules, de protons, de réaction en chaîne... Même le laboratoire ne ressemble pas à un laboratoire. Pas d'éprouvettes, pas de microscopes, pas de brûleurs... Encore moins de

Canuel, Julie Collette, Geneviève Audet et Philippe Grenier. Comme à chaque semaine, ils ont "travaillé" sur un thème. Cette fois-ci, il s'agissait de l'imprimerie. Avec du savon à vaisselle, de l'eau, des pinces, des blocs de bois et un exemplaire de La Tribune, ils ont tenté de reproduire certains textes sur des feuilles blanches.

Expérience réussie? Couci-couca... Julie par exemple a bien réussi son impression... mais, à sa grande surprise, tout était à l'envers! "Lorsqu'ils ne réussissent pas l'expérience, les enfants posent des questions. De notre côté, nous tentons de les amener à réfléchir. Et habituellement, ils trouvent les réponses", précise Lise Brodeur.

Le Club des petits débrouillards a vu le jour en février 1983. Jusqu'à maintenant, la réponse des jeunes a été bonne. "Mais la session qui a



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Yves Canuel, Geneviève Audet, Philippe Grenier et Julie Collette... La "bande des quatre" du Club des petits débrouillards observent religieusement l'expérience en cours sous l'œil attentif des animatrices Lyne Carignan et Lise Brodeur.

grandes blouses blanches qui se promènent ici et là dans un silence quasi-religieux.

### La curiosité

"A travers la manipulation de matériel, on tente de donner aux enfants des petites notions scientifiques. Les enfants, ce qu'ils veulent, c'est manipuler le matériel. Ce qu'ils aiment, ce sont les expériences qui donnent des résultats immédiats. Le but, c'est de développer leur curiosité", indique Lyne Carignan qui, en compagnie de Lise Brodeur, assume toutes les deux semaines l'animation du groupe. Les deux autres semaines, un second groupe d'animateurs prend la relève de Lyne et Lise.

Samedi quatre "apprentis-sorciers" étaient au rendez-vous: Yves

commencé en janvier à attirer moins de monde", souligne Guy-Laine Dubé, animatrice au Centre Ste-Jeanne-d'Arc. On ignore encore les raisons de cette baisse. C'est peut-être à cause des activités en plein air qui sont très populaires... On s'interroge beaucoup.

Chose certaine, le Club des petits débrouillards est là pour rester. "Nous avons des projets en tête. Il est possible que la ville nous accorde un budget pour acheter du matériel: microscopes, brûleurs... Ce qui ne nuirait certainement pas au club."

S'adressant aux jeunes de 7 à 14 ans, les activités du club s'échelonnent sur dix semaines et se déroulent à chaque samedi entre 9h30 et 11h30. La présente session se terminera vers la fin du mois de mars.

*carnet* King wellington

REDIGÉEN COLLABORATION

Guy Asselin devra acheter un nouveau collier à son chien puisque ce dernier doit maintenant porter deux médailles: l'une pour Rock-Forest où il demeure... et l'autre pour Sherbrooke où il passe son temps à japper.

key Canada-Suede à 4 h dimanche matin... C'est qu'il avait mal choisi le canal sur son sélecteur de poste.

Michel Bibeau ne veut plus porter son chandail "rose miché" pour deux raisons: lorsqu'il le porte, ses confrères sont vêtus d'habit et cravate et, deuxièmement, on dit que la couleur ne lui va pas très bien.

Me Martin Bureau apprendra à mieux choisir ses adversaires aux quilles après avoir lancé un défi en fin de semaine, voilà qu'il s'est fait battre par sa voisine...

Émile Lavoie de la paroisse St-Jean Baptiste met tellement d'ardeur au centenaire de sa paroisse que des malins prétendent qu'il pourrait fort bien avoir l'air d'un homme de 100 ans à la fin de l'année.

René Paquette est devenu tellement bon imitateur qu'il ne sait plus s'il préfère imiter Ding ou Dong... quoiqu'il en soit il préfère être "moumoune"...

Donald Demers ne sait plus où donner de la tête: tantôt il s'occupe de compléter les dossiers de la Féerie des neiges et, tantôt, il ouvre d'autres dossiers pour la Fête du lac des Nations. Il sait toutefois où donner de la "fête".

Les profs iront sûrement pas dans le Sud après les baisses de salaire qu'ils ont eues.



Jacques Lavoie de Magog a dû se munir d'une véritable manivelle pour tenter de démarrer le moteur de sa camionnette puisqu'il a perdu son démarreur à quelque part sur la route.

Richard Parenteau est tellement certain que le printemps est à nos portes qu'il jure avoir vu un bateau passer près de sa propriété sur le bord du petit lac Magog à Deauville. L'histoire ne dit toutefois pas si le bateau était sur l'eau ou sur une remorque...

**Isolation**

Clément Fortier & Associés

Isolation Plâtre et stucco Système de plafonds acoustiques et de murs secs Nous utilisons l'isolant "RED TOP"

965, rue Panneton Sherbrooke, Qué. J1K 2B2 (819) 563-8333

Jacques Lafontaine n'y voit plus que le signal vidéo de Câblevision, avec l'heure, sur la cassette de son magnétoscope, lui qui croyait bien avoir enregistré "automatiquement" (pendant qu'il dormait les deux poings fermés) la joute de hoc-

Du lundi au vendredi, le club social de Sherbrooke propose à ses membres et à leurs invités:

- ★ De 11:00 heures à 14:00 heures
  - Le dîner d'affaires à partir de \$6.75
  - Les suggestions du chef (à la carte) à partir de \$4.00
- ★ De 17:00 heures à 21:00 heures (sur réservation)
  - La table d'hôte à partir de \$9.00
- ★ De 08:30 heures à la fermeture (équipement en casuel, sur réservation)
  - Des salons spacieux et confortables pour réunion d'affaires, conférence de presse, repas caennaise, etc... pouvant recevoir jusqu'à 175 personnes

Le Club Social est l'endroit par excellence à Sherbrooke. Les services offerts sont personnalisés et la confidentialité assurée.

Pour réservation ou demande d'adhésion, composez 567-8989

**Club Social de Sherbrooke Inc.**  
688, RUE PROSPECT (COIN QUEEN)  
"LE CLUB DES GENS D'AFFAIRES"

## la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué. Tél.: 569-9201, J1K 2X8  
Journal quotidien publié à Sherbrooke par Le Journal Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)  
YVON DUBÉ  
Président et Editeur  
JEAN VIGNEAULT  
Redacteur en chef  
FRANCOIS VAILLANCOURT  
Directeur du service de la publicité  
GASTON GAGNÉ  
Directeur du service du tirage  
Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201  
Redaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Courrier de deuxième classe Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camions et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays. 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.  
"La Tribune" est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similes de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

## Aux Affaires municipales Jacques O'Bready sous-ministre?

SHERBROOKE (DF) — L'ex-maire Jacques O'Bready deviendra probablement sous-ministre des Affaires municipales à Québec cette semaine, a pu apprendre La Tribune.

Rejoint chez lui en parvenue aux jour- fin de semaine, l'ex-nalistes, mais il en a



Me Jacques O'Bready

maire a tout d'abord néanmoins confirmé semblé surpris que la teneur. la nouvelle soit déjà Me Jacques

O'Bready, retourné à son étude légale depuis sa défaite aux dernières élections municipales, a confié que des négociations étaient en cours avec les autorités, à Québec, et qu'une décision serait prise cette semaine, "dans quelques jours", a-t-il dit.

L'ex-président de l'Union des municipalités du Québec et ex-maire de la Ville de Sherbrooke, a ajouté que la décision comportait plusieurs implications et qu'il fallait les étudier avant de prendre une décision.

Il a en outre confié qu'à long terme, il devrait possiblement déménager dans la région de Québec mais qu'à moyen terme, a-t-il dit, il pourrait demeurer à Sherbrooke et faire la navette entre la capitale et Sherbrooke.

## Audiences de la Commission de police

# Journaliste de La Tribune obligé à témoigner?

par Marcel Colbert

SHERBROOKE — Au moment même où le ministère québécois de la Justice parle d'adopter une loi restreignant le recours au témoignage des journalistes devant les tribunaux, les enquêteurs de la Commission de police du Québec ont signifié à un journaliste du journal La Tribune leur intention de le faire témoigner lors de l'enquête sur la fusillade de Rock-Forest.

Debutant le 28 février à Sherbrooke, les audiences de la Commission de police du Québec (CPQ) verront défiler une trentaine de policiers à la barre des témoins. La Commission de police tentera alors de faire la lumière sur les agissements policiers lors de l'opération policière déclenchée le matin du 23 décembre 1983 à Rock-Forest.

### Journaliste à la barre?

De plus, Me Pierre Gourdeau, procureur et enquêteur à la CPQ et M. Gaston Vanier, responsable de la CPQ à Montréal, ont clairement indiqué à M. Daniel Forgues, jour-

naliste à La Tribune, qu'il serait appelé à comparaître devant les commissaires lors de l'enquête.

MM Gourdeau et Vanier ont rencontré le journaliste pendant plus d'une heure mercredi en fin d'après-midi dans un hôtel de Sherbrooke; le jour même où l'enquête du coroner présidé par le juge Denis Dionne prenait fin. "Ils m'avaient laissé entendre, par personne interposée, que si je ne me présentais pas à la rencontre, ils me délivreraient un subpoena pour comparaître. Après m'avoir interrogé pendant plus d'une heure, ils m'ont dit que je devais m'attendre à avoir un subpoena pour aller té-

moigner devant la Commission de police. Ils m'ont également demandé d'être discret au sujet la rencontre et qu'ils me convoqueraient pour une autre rencontre avant d'être assigné officiellement."

Lors des événements du 23 décembre, M. Daniel Forgues avait été le premier journaliste à se rendre sur les lieux de la fusillade. "Les enquêteurs de la Commission de police m'ont demandé plusieurs questions sur mes relations avec les policiers au cours de cette journée: le type d'information donné par les policiers; la nature de mes conversations avec eux... Et ils ont particulièrement insisté pour savoir si un ou des policiers m'avaient confirmé qu'il s'agissait d'une erreur policière."

"Ils voulaient également savoir si des policiers m'avaient refilé des informations pour mes textes publiés le lendemain des événements. Et si oui, de leur donner les noms de ces policiers. De plus, ils dési-

raient connaître le contenu des conversations tenues avec la famille de la victime le jour des événements. En bout de ligne, les enquêteurs de la Commission de police du Québec voulaient que je dévoile mes sources d'information."

Cette situation, survenant quelques jours après la publication du rapport "Les journalistes devant la justice", suscite beaucoup d'interrogations chez le journaliste Daniel Forgues. "La première recommandation du groupe de travail mis sur pied par le ministre Marc-André Bédard va justement dans le sens d'une restriction du recours au témoignage des journalistes."

Le groupe recommande notamment que "le journaliste qui participe à la recherche d'information pour le compte d'une entreprise de presse ne peut être contraint de témoigner sur les faits dont il a eu connaissance dans l'exercice de cette fonction ni de divulguer la source de son information."

## Un anneau de vitesse installé à Sherbrooke?

SHERBROOKE (MC) — Si Ottawa décidait de mettre sur pied un programme visant à implanter des anneaux de patinage de vitesse, la ville de Sherbrooke ne se contenterait pas de regarder la parade. "C'est sûr que Sherbrooke entrerait dans la course si un tel programme était établi", a indiqué le conseiller municipal Jerry Laflamme.

Il y a quelques mois, lors d'une fête donnée par la ville en l'honneur de la patineuse de vitesse Sylvie Daigle, les autorités municipales avaient évoqué la possibilité d'implanter un anneau de vitesse à Sherbrooke. Toutefois, comme l'a précisé M. Laflamme, il n'est pas question que la Ville assume les coûts d'un tel équipement sportif.

"Un anneau de vitesse commande un coût énorme. Mais la présence d'un anneau de vitesse — un vrai, de style olympique avec glace artificielle", peut apporter beau-

coup à une ville", a ajouté M. Laflamme en évoquant notamment la tenu de compétitions nationales et internationales.

Aux yeux de M. Laflamme, la vitalité du patinage de vitesse à Sherbrooke est un des éléments plaidant en faveur du choix de Sherbrooke comme site potentiel de l'installation d'un anneau de vitesse si Ottawa décidait de débloquer des budgets.

À l'heure actuelle, près de 200 patineurs, dont environ 70 de niveau provincial, font partie du club de patinage de Sherbrooke. "L'anneau pourrait également servir à la population en général."

Jusqu'à maintenant, aucune démarche officielle n'a été entreprise par la Ville. "Même si nous avons évoqué cette possibilité lors de la fête en l'honneur de Sylvie Daigle, le dossier n'a jamais été abordé en profondeur."

## Crimes: les marchands se rencontrent ce soir

SHERBROOKE (DF) — La Corporation du centre-ville a décidé de prendre le taureau par les cornes en convoquant ce soir les marchands du centre-ville pour leur parler, avec invités spécialisés, des différentes façons de prévenir, combattre et même éviter le crime dans les commerces.

Le président de l'organisme, M. André Savoie, a d'ailleurs prévu une conférence de presse aujourd'hui, à l'heure du souper, où on expliquera aux représentants des médias le pourquoi de cette rencontre des marchands.

Il a en outre révélé que plus de 700 invitations avaient été distribuées aux marchands pour cette première rencontre du genre à se tenir à Sherbrooke.

Les commerçants des centres commerciaux sont également invités à la rencontre et il en est de même pour le public en général.

Parmi les invités spécialisés qui viendront parler des nombreuses facettes du crime, on remarque le sergent Normand Mercier, responsable de la prévention à la police de Sherbrooke, des spécialistes en serrurerie, en système d'alarme, etc.

On fournira également aux marchands une série de trucs pour éviter que les commerces soient les cibles de voleurs. On leur indiquera

quoi faire et on ne pas faire pour ne pas inviter carrément les voleurs dans certains commerces, comment réagir en cas de vol à main armée, quoi remarquer durant la commission du vol, etc.



André Savoie

Les responsables du Comité sur la sécurité de l'environnement participent d'ailleurs à la rencontre qui se tiendra à l'hôtel Wellington à compter de 19 h.

## Pris avec 150 \$ de bois

SHERBROOKE (DF) — Un homme d'une trentaine d'années a été pris sur le fait hier soir alors qu'il quittait un chantier de construction, emportant avec lui plus de 150 \$ de bois.

C'est le propriétaire de l'immeuble en construction, au 250 Darche, qui a tout d'abord intercepté le suspect vers 19 h 20.

Le proprio passait voir le chantier lorsqu'il a vu une automobile dont la malle arrière avait été remplie de planches et madriers. Il a intercepté cette voiture puis retenu son conducteur jusqu'à l'arrivée de la police.

Le suspect a été interrogé au poste de police, puis a été relâché après s'être engagé à comparaître.

## Ils réussissent à s'enfuir

SHERBROOKE (DF) — Trois jeunes hommes ont réussi à s'enfuir avec une chaîne radiophonique hier soir alors qu'ils ont été surpris au 1380 rue Prunier où ils étaient entrés par effraction.

Ce sont les occupants de la résidence qui ont surpris les jeunes en

arrivant chez eux vers 20 h, mais les voleurs ont réussi à s'enfuir.

Plusieurs policiers sont intervenus dans le secteur, mais les recherches n'avaient pas encore permis, tard hier soir, de reprendre les trois fuyards.

## Culbute inusitée

Rien n'explique encore aux policiers comment le conducteur de cette voiture a pu emprunter une cour de la rue Marquette et culbutter ainsi vers la côte de la Cathédrale tôt samedi matin... Il a fallu plusieurs minutes pour dégager la voiture de cet endroit

plutôt inusité; le conducteur s'en est tiré presque indemne. À l'arrivée des policiers, le jeune conducteur reposait toujours dans sa voiture dont la radio jouait à tue-tête.



(Photo La Tribune par Daniel Forgues)

## Pour la dernière journée de l'Exposition

# CERAS veut des courses sous harnais à paris mutuels

SHERBROOKE (DF) — Les responsables du Comité de l'exposition régionale agricole de Sherbrooke (CERAS) envisagent sérieusement de tenir des courses sous harnais à paris mutuels dans le cadre de la 99e exposition régionale, a appris La Tribune.

Le président de CERAS, M. Denis Berger, a d'ailleurs précisé hier que l'organisme avait demandé à la Ville la permission de tenir de telles courses, mais uniquement pour la dernière journée de l'exposition, soit dimanche le 19 août.

Il a révélé que ce projet faisait partie des nouvelles idées que l'on voulait mettre en application pour faire un autre succès de cet événement qui en sera à sa 99e année d'existence.

Quant au responsable du dossier des courses sous harnais, M. Denis Kirouac, il a précisé, lui, que les paris mutuels répondaient définitivement à une demande et que cet événement pourrait inciter encore plus de gens à participer tout en "ramenant le bon vieux temps de l'exposition."

La firme gouvernementale SODIC, a expliqué M. Kirouac, serait responsable de la prise des paris et pourrait même fournir des appareils portatifs nécessaires à la prise des paris et l'enregistrement des résultats des courses. Les démarches à l'endroit de cette firme ne sont pas terminées, a-t-il dit, et on attend tout d'abord la permission de la Ville pour compléter le dossier. On ne sait d'ailleurs pas en-

core exactement comment pourrait coûter à CERAS cette activité.

D'ailleurs, selon M. Berger, la programmation de cette 99e exposition régionale et agricole de Sherbrooke n'est pas encore complétée, mais pourrait fort bien l'être dans un mois pour être ensuite dévoilée aux médias lors d'une conférence de presse.

Mais déjà, on sait que l'aspect

d'un véritable village culturel, "un peu comme on avait au festival des Cantons", a commenté M. Berger.

Les horticulteurs feront également voir leur présence sur le site, et d'une façon assez inusitée, a-t-on pu savoir. Et le casino qui s'y tient depuis deux ans accueillera encore une fois les parieurs ce 19 août.

Enfin, même si les dernières touches ne sont pas complétées pour

cette 99e exposition régionale qui se déroulera du 10 au 19 août, un comité spécial: se penche déjà sur la programmation de la 100e exposition régionale qui se tiendra l'an prochain, a révélé M. Berger.

Il a d'ailleurs confié que cette 100e exposition revêtirait un caractère assez grandiose afin de souligner le 100e anniversaire d'existence de CERAS.



Denis Berger

culturel sera rehaussé cette année sur le site de l'exposition puisqu'on y retrouve plusieurs exposants des métiers d'arts regroupés au sein

le Concours "BONUS" 500 NOMS" la tribune \$5,000 À GAGNER

GAGNANT de \$100.

Pour les noms publiés du 6 au 10 février 1984

"BONUS 500 NOMS" (4)

M. Léonard Salois, 1298, rue Denault, Sherbrooke

## La Tribune...au carnaval



### Fête pour le centenaire

Plusieurs pensionnaires de la Résidence de l'Estrie ont eu droit à des visites en fin de semaine dans le cadre du centenaire de la paroisse Saint-Jean Baptiste. Sur la photo, une pensionnaire passionnée des plantes, Mme Antoinette Héneault, discute avec le fleuriste Normand Roux accompagné de son épouse, Mme Bernadette Roux. Les responsables du centenaire avaient décidé d'aller voir ces pensionnaires plutôt que de les inviter à se déplacer.



### A Notre-Dame des Mères

Plusieurs adolescentes n'ont pas hésité à démontrer leur force physique en fin de semaine en participant à un "tir à la corde" dans le cadre du carnaval de Notre-Dame des Mères.



### A Ascot Corner

Mme France Bresse Ash a été nommée Reine du 18e carnaval d'Ascot Corner dont les activités ont pris fin en fin de semaine. Sur la photo, on aperçoit, de gauche à droite, Mario Bastonnais, président du carnaval, France Bresse Ash, la Reine ainsi que les duchesses Francine Courchesne, Nicole Dubreuil, Rosanne Mercier, et le traditionnel Bonhomme Carnaval.



### 13 couples honorés

Au moins 13 couples de la paroisse du Précieux-Sang ont été honorés lors de la soirée annuelle des jubilaires inscrite cette année au programme du carnaval d'Ascot. Sur la photo, Pierre et Alphonsine Lecours (50 ans de mariage), sont félicités par le curé Daniel Croteau en présence des organisateurs de la soirée, Émilie et Gaétan Lambert.

### Ouverture du carnaval

C'est le Bonhomme Carnaval qui a ouvert officiellement les activités du carnaval d'Ascot en fin de semaine en procédant à la mise au jeu d'une joute de ballon-balai. Sur la photo: Danny Morin, le Bonhomme, Jean-Pierre Dupuis (président) et Guy Michaud.



Colloque organisé par le cercle de presse de l'Estrie

# Accès à l'information: deux écoles de pensée s'affrontent

SHERBROOKE (MC) — Le processus d'accès à l'information gouvernementale au Canada et au Québec est-il mal engagé? "Oui", estime M. Gaétan Nadeau, coordonnateur du comité pour la "sécurité nationale" à la Ligue des droits et libertés. "Non", répond Me Liette Doré, conseiller juridique du ministère fédéral de la Justice pour les questions relevant de la Loi d'accès à l'information gouvernementale.

Ces deux écoles de pensées se sont affrontées lors du colloque sur "L'accès à l'information gouvernementale et la protection de la vie privée". Organisé par le cercle de presse de l'Estrie, ce colloque s'est déroulé samedi à l'hôtel Le Baron et il a réuni près d'une vingtaine de participants liés au monde des communications.

#### Un strict minimum

Tout en reconnaissant que les lois d'accès à l'information constituent des pièces législatives majeures qui pourraient garantir une véritable démocratie, M. Nadeau estime que l'application des lois d'accès est trop restrictive.

"La loi québécoise d'accès à l'information, comme la loi fédérale au demeurant, se caractérise plus par ses exceptions que par les règles générales d'accès... Lorsqu'on a terminé la compilation des exceptions, on s'aperçoit que la sécurité publique, la santé, les droits fondamentaux, l'avenir économique et constitutionnel des citoyens et citoyennes sont confinés, quant à leur gestion, au royaume des ombres."

Si cette dernière observation s'applique à la loi fédérale, M. Nadeau n'est guère plus tendre envers la future loi provinciale. "La loi provinciale n'est pas encore en force que déjà on doute de certaines de ces vertus."

Aux yeux de Me Liette Doré, le nombre d'exceptions prévus à la loi plaide en faveur de la loi fédérale d'accès à l'information. "Beaucoup de gens se sont plaints de l'étendue et du nombre des exceptions. Le gouvernement a voulu préciser le plus d'exceptions possibles plutôt que de laisser faire l'arbitraire."

De plus, Me Doré s'inscrit en faux contre ceux qui doutent de l'application de la loi. "Au cours des sept premiers mois d'application de loi, soit de juillet à décembre 1983, 10,000 demandes de renseignements personnels ont été acheminées. De ce nombre, 83 pour cent ont pu profiter d'un accès complet, 12 pour cent d'un accès partiel et seulement 5 pour cent se sont heurtées à un refus total."

"On ne recherche pas la perfection. On se contente de l'excellence", a-t-elle lancée à M. Nadeau lors du débat. De son côté, Mme Thérèse Giroux, représentante québécoise de la loi d'accès à l'information gouvernementale, n'a guère éprouvé d'étonnement devant la

diatribes de M. Nadeau. "C'est son rôle d'être sceptique. Moi, je suis plutôt optimiste. Le changement de mentalité se fera progressivement."



Me Liette Doré



M. Bernard Morin



M. Robert Auger



M. François Hébert



M. Jean Beaulé

Enquête sur la fusillade de Rock-Forest

# M. Tout-le-Monde hésite à jeter un blâme sans appel

par Marcel Colbert

SHERBROOKE — Survenue le matin du 23 décembre, la fusillade de Rock-Forest a trouvé un large écho dans les pages des médias écrits et sur les ondes des médias électroniques. Et depuis près de deux mois, elle a alimenté de nombreuses discussions chez M. Tout-le-Monde.

Dans quel camp les gens se rangent-ils? Pour ou contre les policiers? Exigent-ils un châtiement exemplaire? Un verdict sévère? A la lumière des propos que La Tribune a recueillis, il semble que la question ne se tranche pas aussi facilement. Que tout n'est pas noir ni blanc. Qu'ils portent un regard sévère ou moins sévère sur cette opération policière, les gens interrogés hésitent à jeter un blâme sans appel aux policiers. Chose certaine, ils préfèrent laisser entre les mains des "professionnels" de la justice le verdict à prononcer.

M. Bernard Morin. Espère-t-il un jugement sévère du juge Dionne? "C'est difficile à dire car l'affaire est complexe." Et la confiance envers les policiers? "Même si c'est une erreur grave, je ne peux pas dire que j'ai moins confiance aux policiers."

de Sherbrooke: "Ceux qui ne travaillent pas ne font pas d'erreur. On ne peut pas juger les gens sans connaître toute la vérité." Aux yeux de M. Morin, c'est à la machine judiciaire de juger cette histoire et de poser un verdict. Et peu importe la nature de ce verdict, M. Morin ne regardera pas d'un oeil différent le travail des policiers sherbrookois. "Tout ça ne m'enlève pas la confiance que j'ai envers les policiers."

M. Robert Auger de la région de Sherbrooke: "Les policiers ont commis une erreur grave, mais ce n'est pas à moi de juger."

M. François Hébert. Sherbrooke: "Je n'ai pas aimé la façon dont les policiers ont agi. Ils n'ont pas posé un geste réfléchi. C'était comme dans un film..." Selon M. Hébert, l'enquête du coroner aura permis de connaître "un peu plus de détails" sur la fusillade de Rock-Forest. "Mais j'ai eu l'impression que ça tournait en rond. Les policiers venus témoigner se contredisaient."

M. Jean Beaulé. Sherbrooke: "Les policiers auraient pu faire un petit peu plus attention. J'espère qu'à la suite de l'enquête, des directives seront

trouvées pour que ceci ne se répète pas." M. Beaulé est de ceux qui estiment que certains éléments peuvent expliquer le geste des policiers. "Ils étaient nerveux." Mais ce qui chicote le plus M. Beaulé, c'est que les deux policiers aient été suspendus avec solde. "Je n'ai pas aimé ça. Les deux policiers ne devraient pas être payés tant que le jugement n'est pas rendu."

M. Mario Grenier. Stanstead: "Il ne faut pas être trop drastique lorsque l'on juge cette affaire. Les policiers ne sont pas en faute à cent pour cent. Il ne faut pas oublier que les policiers courent des risques. S'ils croyaient vraiment faire affaire avec malfaiteurs, ils ne voulaient pas prendre de chance." Toutefois, M. Grenier conserve certaines réticences devant l'opération policière déclenchée le

matin du 23 décembre. "Les policiers auraient pu attendre de voir à qui ils avaient affaire."

Ils n'ont laissé aucune chance aux gens de parler. C'est sûr que les policiers étaient nerveux. Si c'est des policiers qui ont déjà eu à vivre des situations difficiles, cela explique qu'ils aient réagi impulsivement. Mais à mon avis, ils ont posé un geste trop brusque."

M. Serge Breault. Bromptonville: "J'estime que l'on a des droits à défendre. Et le plus important, c'est le droit à l'erreur. Toute

erreur est humaine. Même si je trouve que toute cette histoire est bien malheureuse, je ne pense pas qu'il y ait de quoi en faire un si gros "chiard." Tout ce que ça peut entraîner, ce n'est pas justifiable." Et l'enquête du coroner? "Ca va changer quoi? Je ne crois pas que ça va empêcher que ces choses-là se reproduisent."

De son côté, Mme Louise Breault, son épouse, n'est pas prête à jeter le blâme aux policiers. Elle croit que les circonstances peuvent expliquer cette "regrettable erreur."



M. Mario Grenier



M. Serge Breault



Mme Louise Breault



### Déravage

Une personne a subi des blessures mineures vers 16 h 30, samedi lorsque cette voiture a dérapé sur le chemin des Écossais, aux limites de Sherbrooke. Une seule voiture a été impliquée et l'origine de l'accident serait une perte de contrôle.

**Un outil à la portée de tous**  
**RÉFLEXOLOGIE**

**SESSION DE FORMATION**

- Approche scientifique
- Localisation des points réflexes
- Étude technique et pratique
- Effets bénéfiques

**Retrouvez: vitalité, équilibre organique.**

**SOIRÉES**  
28 fév. - 6-13 mars  
Coût: \$45.00

Centre Hospitalier Hôtel-Dieu  
19h, salle 461-A  
555, Murray, Sherbrooke  
Inscription: 564-0099

**ENTREPOT DU MEUBLE**  
(sans fantasia)  
opéré par Entrepôt du meuble Roygou Inc.

**POURQUOI PAYER PLUS CHER AILLEURS**  
ACHETEZ DIRECTEMENT DE L'ENTREPOT

**BASE DE LIT**  
En métal, 39"-54", roulettes nylon  
Valeur \$39  
Extra-spécial  
**\$1695**

QUANTITE LIMITEE  
2510 King ouest, Sherbrooke  
J1J 2E8 (819) 567-0366  
(VOISIN DE DRAPERIES MARIMAC)

la tribune l'amiante, le centre du québec, les bois francs

Déjà réalisé à 85 pour cent...il ouvrira ses portes en septembre, comme prévu

# Le pénitencier: une réalité

par Jean Lauzon

**DRUMMONDVILLE.** Le pénitencier de Drummondville est maintenant une réalité. Annoncée en avril 1977 par le Solliciteur général du Canada de l'époque, M. Francis Fox, sa construction a passé l'étape d'un projet sur papier pour être aujourd'hui terminée à 85 pour cent. Les délais ont été respectés et l'institution ouvrira ses portes à la population carcérale en septembre prochain, comme prévu.

S'il est un dossier qui a fait couler des litres d'encre au cours des huit dernières années, c'est bien celui du pénitencier. Les annonces de construction se sont multipliées au fil des ans.

Le projet a été interrompu à maintes reprises. Le changement de gouvernement en 1979 a failli annuler complètement le projet qui a repris de plus bel au début des années 80.

Il y a eu des comités pour, d'autres contre, et un référendum, qui a finalement tranché en faveur de la construction. Le suspense a duré

longtemps. S'agira-t-il d'un établissement à sécurité maximum, moyenne, minimum ??? Sans compter quelques problèmes syndicaux quand est venu le temps de construire, mais...

Aujourd'hui, le pénitencier est là, avec des investissements fédéraux de l'ordre de 40 millions de dollars, dont près de 30 millions au seul chapitre de la construction. Comparativement aux 13 millions \$ qu'on lançait au cours des premières années du projet, celui-ci a plus que triplé en importance depuis 1976.

## Le ministre Pinard prévoit plusieurs millions \$ de retombées économiques

**DRUMMONDVILLE-(JL).** Le ministre Yvon Pinard soutient qu'un des points les plus importants à retenir de l'implantation du pénitencier à Drummondville est celui des retombées économiques qui, selon le député fédéral, vont s'élever à plusieurs millions de dollars annuellement.

Le gouvernement fédéral y a investi, à date, près de 40 millions de dollars dont les trois quart pour la construction seule, qui, incidemment, s'est effectuée en grande partie par de la main-d'oeuvre locale.

Le budget annuel de fonctionnement de l'institution sera de l'ordre de 10,8 millions de dollars, dont 9 millions au seul chapitre des salaires. Quant aux autres frais, représentant près de 2 millions \$, Me Pinard dit qu'ils consisteront, dans une proportion de 25 à 50 pour cent, en des dépenses locales.

Le pénitencier emploiera 250 personnes, dont le tiers en provenance immédiate de la région de Drummondville. A ceux-là, de mentionner M. Pinard, "s'ajouteront des

professionnels qui rempliront certaines fonctions à titre de contractuels".

"En prenant pour acquis, de poursuivre le ministre, que la majorité des employés de l'établissement habiteront à Drummondville et dans la région immédiate, la quasi totalité des salaires (9 millions \$) sera dépensée localement". De plus, M. Pinard estime à 500 000 \$ par année l'argent versé à la ville de Drummondville en subventions, en lieu de taxes municipales.

Bon an mal an, M. Yvon Pinard évalue à 12 millions de dollars par année le montant total des retombées économiques directes dont profitera la région drummondvilloise avec l'implantation du pénitencier.



Un des ateliers de travail du pénitencier de Drummond où les détenus auront à passer quelque 35 heures par semaine, à raison de salaires se situant entre 3,15 et 7,55 \$ par jour.

## Un établissement fonctionnel

**DRUMMONDVILLE-(JL).** Trois cents personnes, invitées par le député-ministre Me Yvon Pinard, ont visité samedi l'institution pénitentiaire Drummond et ont été à même de constater sur place l'avancement des travaux terminés à plus de 85 pour cent.

Les visiteurs ont eu droit à une visite guidée des lieux et ont pu constater l'ampleur du projet, ainsi que certaines des particularités de sa construction qui en font un site des plus fonctionnels.

suit, regroupant les bureaux de l'administration, le secteur des visites qui incidemment comporte deux logements destinés aux visites familiales, un vaste complexe sportif, en plus d'un ensemble

socio-éducatif comprenant des classes, une bibliothèque et une chapelle. On y retrouve aussi la section réservée aux repas, qui seront préparés par les pensionnaires de l'établissement, de type cafétéria. Enfin, attaché au bâtiment industriel, la troisième section comprend un mini-hôpital, auquel sont attachées douze cellules destinées aux détenus au comportement jugé

difficile ou qui nécessiterait temporairement de la protection.

L'accès à l'institution se fait par un seul point, à la limite même du site, qui, à l'aide d'équipements électroniques sophistiqués, permet la vérification efficace des allers et venues de tous les visiteurs potentiels.

Une visite des lieux permet de constater

l'importance que les concepteurs ont mis sur la luminosité des murs, tous de couleurs claires, ainsi que sur un choix de matériaux à caractère résidentiel. On a opté pour limiter au minimum l'utilisation du béton. De même a-t-on privilégié le choix de fenêtres plutôt que de barreaux, afin, de dire les autorités, de "minimiser le caractère carcéral de ce type de bâtiment".

## Trois bandits masqués s'emparent de 6 200 \$ dans une résidence de St-Cyrille

**DRUMMONDVILLE.** Un résident de St-Cyrille, M. Marcel Houle, âgé d'une quarantaine d'années, a été victime d'un vol à main armée dans sa résidence, qui a rapporté à ses auteurs la somme de 6 200 \$.

La vol s'est produit vendredi soir, peu après 22h, alors que trois individus, selon la version racontée par un porte-parole de la Sûreté du Québec, se sont présentés chez M. Houle, dans le rang 5 de St-Cyrille, près de Drummondville, armés au poing, les visages recouverts d'une cagoule, le sommet de leur remettre son argent. La sommation s'est faite dans la chambre à coucher de M. Houle qui, même sous la menace de fusils tronçonnés, a affirmé ne pas avoir d'argent chez lui.

Les voleurs ont alors tiré un coup de feu dans un mur de la pièce, ce qui a amené M. Houle à admettre aussitôt que son argent était caché sous le bureau de la chambre. Leur coup fait, après avoir arraché le fil du té-

léphone, les trois bandits se sont enfuis. La famille de M. Houle était dans la maison au moment du vol, mais personne n'a été blessé.

Un des fils Houle s'est alors précipité à un restaurant pour téléphoner à la police. Alertée, la Sûreté du Québec déclenchait aussitôt l'opération 100 à l'aide des autres corps policiers de la région, mais en vain. Aux dernières nouvelles, on n'avait pas encore retrouvé les voleurs.

La police ne détient aucune description détaillée des bandits, puisque leurs visages étaient camouflés, ni de description du véhicule à bord duquel ils ont fui. Les recherches se poursuivent.

C'est la seconde fois en quelques années que M. Houle est victime de vol.

Le pénitencier, aménagé par Travaux Publics Canada, pour le compte des Services correctionnels du pays, est situé près de l'autoroute 55 sur les anciens terrains de Télé-globe Canada. Il se compose de dix immeubles, soit un pavillon administratif, un hôpitalier, un autre destiné aux ateliers, la poterne d'entrée sur les lieux, ainsi que de six blocs cellulaires pouvant accueillir chacun 42 détenus. La conception architecturale de l'institution est basée sur le principe du campus, plutôt que sur celui d'un vaste bâtiment unique. Les utilisateurs auront donc à se déplacer d'un pavillon à l'autre au fil de leurs activités quotidiennes.

Des blocs cellulaires, qu'ils n'occuperont théoriquement que pour la durée de leur sommeil quotidien, les détenus auront à fréquenter trois autres immeubles. Un bâtiment à vocation industrielle d'abord, où l'on retrouve trois ateliers de production, où ils pourront se familiariser avec plusieurs métiers. Le bâtiment principal de l'institution

## Quel type de détenus à Drummondville?

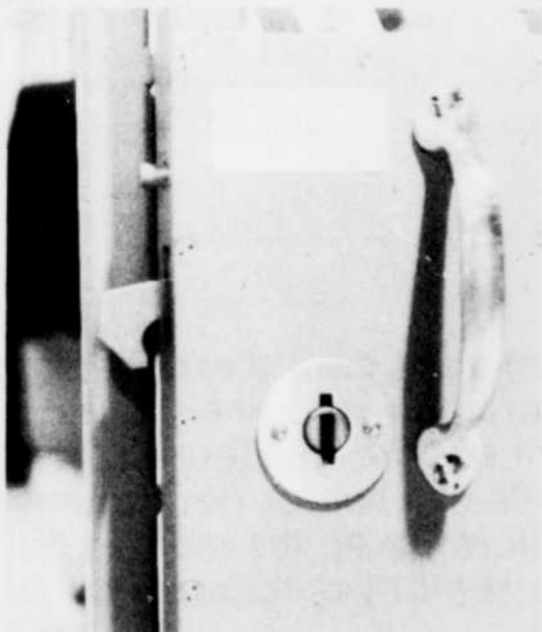
**DRUMMONDVILLE-(JL).** Le pénitencier de Drummondville en est un dit "à sécurité moyenne", en opposition à un "maximum" ou un "minimum".

Il accueillera au total 252 détenus en provenance de toutes les régions du pays, qui auront été condamnés à purger une peine de prison d'au moins deux ans. Ce n'est pas le type de délit dont ils auront été reconnus coupables qui déterminera le genre de pénitencier à l'intérieur duquel ils séjourneront, mais plutôt leur comportement à la fois individuel et en présence d'autres personnes.

Le détenu placé en institution à sécurité maximum présente, selon un des responsables de l'administration pénitentiaire, un "comportement imprévisible; il doit constamment être placé sous la vue des gardiens qui peuvent intervenir rapidement en cas de problème". Dans une institution à sécurité moyenne, comme celle de Drummondville, le détenu aura déjà manifesté des signes qui permettent d'établir avec lui une certaine relation de confiance. Il n'est pas nécessaire, alors, de poursuivre ce responsable, de le garder à vue, il sait faire preuve d'un comportement socialement acceptable à l'intérieur des murs.

L'évaluation des détenus se fait au pénitencier de Ste-Anne des Plaines où, après avoir été condamnés, les prisonniers effectuent un stage qui peut varier de quatre à six semaines afin d'évaluer leur comportement. Un comité spécialement formé à cet effet détermine alors le type d'insti-

tution dans lequel le détenu aura à purger sa peine. Des transferts sont possibles en cours de détention.



Les portes de l'établissement sont toutes pourvues de serrures à fonctionnement électrique. En cas de panne, les portes peuvent toutefois être ouvertes, ou fermées, à l'aide de clé.

Installation d'une nouvelle industrie qui pourrait faire boule de neige dans la région de Thetford

## Possibilité de 400 emplois?

par Pierre Sévigny

**THETFORD-MINES.** D'ici le prochain mois de septembre, la région de Thetford-Mines sera dotée d'une nouvelle industrie secondaire qui permettra la création d'une trentaine de nouveaux emplois.

Voilà l'heureuse information que le président du Comité de relance économique de l'Amiante, Me Jacques Ferron, a annoncé hier matin dans le cadre du brunch qui soulignait le dévoilement de la Personnalité de l'année 1983, Georges Nadeau. Grâce à l'implication financière de la Société nationale de l'amiante (SNA) et d'un groupe

d'investisseurs régionaux, la firme Roto Brokers Ltd de Toronto viendra donc s'établir dans la région au cours des prochains mois. Spécialisée dans la fabrication de rotors, une composante du frein-avant des véhicules, cette compagnie existe depuis dix-huit mois et ses actionnaires étaient à la recherche de nouveaux capi-

taux dans le but de favoriser son expansion.

C'est le Comité de relance qui s'est chargé, la semaine dernière, de finaliser les négociations du dossier et qui a procédé à la cueillette des investissements régionaux, nécessaires à la concrétisation du projet. Ainsi, pour un montant de l'ordre de 1 million \$, la SNA et le groupe d'investisseurs régionaux détiendront 50 pour cent des actions de la compagnie.

Incidentement, l'entente entre la SNA et Roto Brokers Ltd doit

se signer aujourd'hui alors que celle reliant la SNA et les investisseurs régionaux s'effectuera probablement mercredi. Cette compagnie pourrait, d'ici une couple d'années, employer de 60 à 90

### Georges Nadeau: personnalité de l'année 1983

B 3

travailleurs. La venue dans la région de Roto Brokers Ltd est d'autant intéressante qu'elle permettra éventuellement l'aménagement d'une

autre entreprise chez-nous. En effet, l'un des actionnaires Ontariens de Roto Brokers est également propriétaire unique de Canadian Metallic Break Ltd qui se spécialise dans la fabrication de tambours

pour frein-arrière. Or, actuellement, les deux compagnies sont logées dans le même édifice. En déménageant dans la région, cet actionnaire songerait aussi à

déplacer sa firme. Présentement, Canadian Metallic, qui existe depuis deux ans et demi, embauche 90 employés et les projets d'expansion en prévoient jusqu'à 300 au cours des prochaines années, ce

qui porterait les possibilités, pour la région, à quelque 400 emplois. D'ailleurs, le chiffre de vente des deux compagnies atteint actuellement 11 millions \$.

En outre, la SNA serait intéressée à s'impliquer dans cette autre compagnie, ce qui lui permettrait de compléter sa présence dans la gamme du matériel de friction.

Le Comité de relance économique de la région souhaiterait loger les deux compagnies dans une partie de la bâtisse Bellevue. C'est ce qui explique sa récente démarche auprès de la ville de Thetford-Mines quant à l'acquisition de ce bâtiment par une ou des corporations municipales dans le but de favoriser et faciliter l'implanta-

tion de nouvelles industries secondaires.

A l'origine des démarches qui ont permis de concrétiser le dossier, la nouvelle Personnalité de l'année, Georges Nadeau, n'a pas caché les difficultés rencontrées pour obtenir satisfaction, notamment du fait que la région de Thetford-Mines est fort mal connue ailleurs. Cependant, il se réjouit de l'aboutissement du dossier qui, dit-il, démontre clairement la nécessité d'une concertation entre les différents intervenants du milieu économique.

L'autre télévision  
L'autre télévision  
L'autre télévision  
L'autre télévision

CARTES SUR TABLE



**ENTRAIDE:**  
la société d'entraide économique

**EN VOL:**  
la bande dessinée

**ACCROCHAGES:**  
les fêtes et les festivals

**REBONDISSEMENTS:**  
les employés à pourboires

ce soir  
19h  
Radio Québec  
Estrie  
24  
Sherbrooke  
Câble 8  
101905

# Le père Jacques Poirier en mission en Côte d'Ivoire



(Photo La Tribune par Jean Lauzon)

Agenouillé, le père Poirier reçoit la bénédiction de ses parents, M. et Mme Osias et Alice Poirier. Les accompagnent dans ce moment privilégié, les pères Fran-

cis Thibault, missionnaire au Zaïre et Denis Paul Hamelin, provincial des Pères Blancs au Canada, missionnaire au Mala-

wi. DRUMMONDVILLE - Le père Jacques Poirier quittera sa paroisse de St-Pierre et Paul à Drummondville pour la Côte d'Ivoire le 4 mars prochain, en vue d'y effectuer un séjour d'une durée prévue de quatre ans.

Il n'en sera pas à sa première expérience comme missionnaire en terre africaine, ayant déjà travaillé sept ans au Burundi d'où il était expulsé en 1979 parce qu'on l'avait jugé "dangereux pour la sécurité de l'Etat". Comme plusieurs de ses confrères Pères Blancs, il rejoignait les rangs de la "confrérie" des déportés.

Son retour précipité au Canada l'a amené à oeuvrer au cours des quatre années suivantes au sein de l'équipe de rédaction du magazine Mission, organe d'information des Pères Blancs d'A-

frique. Sa prochaine mission, en Côte d'Ivoire, l'amènera à travailler à l'évangélisation et au développement de trois paroisses étendues sur 45 villages.

Le père Poirier se joindra à une équipe composée d'un Américain et de deux Français, également Pères Blancs, qui sont sur place depuis cinq ans. Ils travailleront à l'intérieur d'une population composée majoritairement de membres de l'ethnie des Sénoufos, dans le nord du pays.

Dimanche dernier, à la paroisse St-Pierre et Paul, les paroissiens ont fêté le père Poirier et, dans le cadre d'une célébration eucharistique spéciale, lui ont souhaité un bon séjour en Afrique.

## Les organismes bénévoles invités à demander leur reconnaissance

DRUMMONDVILLE - Les organismes bénévoles de la région drummondvilloise, qui oeuvrent dans les secteurs de la santé et des services sociaux, sont invités par le CRSSS-04 à demander une reconnaissance de leur statut en remplissant un formulaire prévu à cet effet.

Cette reconnaissance leur permettra de participer à la formation des conseils d'ad-

ministration des centres de santé et de services sociaux de la région, en plus de pouvoir siéger sur ces mêmes comités directeurs.

La reconnaissance des organismes bénévoles est la première étape à suivre dans le processus de leur représentation au sein de ces conseils d'administration.

# VICTIMES DE LA MIUF



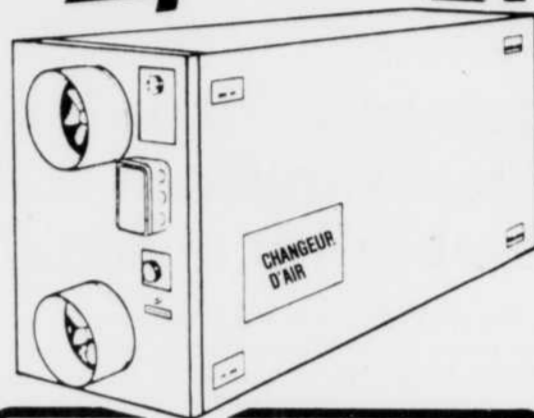
## CHANGEUR

## D'AIR ENFIN

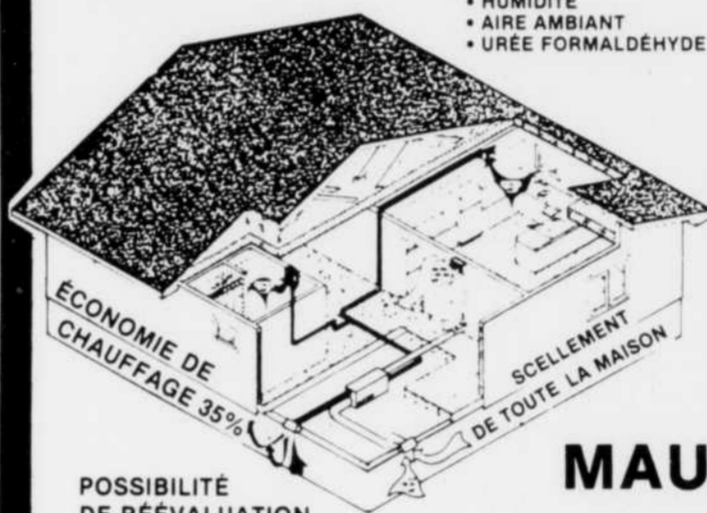
### LA SOLUTION À VOS PROBLÈMES DE

# MIUF

LES PLUS GRANDS SPÉCIALISTES SE SONT REGROUPÉS POUR SOLUTIONNER VOS PROBLÈMES DE MIUF À VIE



- RÈGLE LES PROBLÈMES DE
- VENTILATION
  - POUSSIÈRE
  - HUMIDITÉ
  - AIRE AMBIANT
  - URÉE FORMALDÉHYDE



IL NE VOUS EN COÛTE RIEN SUBVENTION MAXIMALE

DE \$5,000 DU GOUVERNEMENT FEDERAL NON IMPOSABLE

À la demande de l'accréditation du Gouvernement, l'ouvrage peut être effectué dans les 15 jours suivants par votre contracteur local, qui a obtenu ses permis exigés par le gouvernement fédéral.

### MAURICE BERGERON

ENTREPRENEUR-FERBLANTIER  
Chauffage air chaud - Fournaise électrique et bois  
Ventilation  
Gouttières d'aluminium - Longueur sans joint.

100, Boul. Jacques-Cartier nord  
Sherbrooke, J1J 2Z8

(819) 563-5855

*Coiffurium toujours en tête avec sa permanente et sa coupe coiffure*

Le Coiffurium vous offre d'excellents tarifs tous les jours de la semaine. Mais certains jours, ils sont encore meilleurs. Surveillez-les bien et profitez-en sur les permanentes et les coupes coiffures avec les maîtres coiffeurs ou les coiffeurs senior participants du Coiffurium.

		PERMANENTE <sup>1</sup>		COUPE COIFFURE	
		pour tous		Elle	Lui
COIFFEURS SENIOR PARTICIPANTS	Mardi	\$24,95	\$11,95	\$10,95	
	Jeudi				
	Mercredi	19,95	10,95	9,95	
MAÎTRES COIFFEURS PARTICIPANTS	Vendredi	29,95	12,95	11,95	
	Samedi				
	Mardi	34,95	13,95	12,95	
	Jeudi				
	Mercredi	29,95	12,95	11,95	
Vendredi	39,95	14,95	13,95		
Samedi					

<sup>1</sup> Peu importe le prix de la permanente, les produits utilisés sont les mêmes produits de qualité

Nos tarifs étudiants sont toujours en vigueur.



*Coiffurium toujours en tête*

Place Belvédère 562-4729  
Carrefour de l'Estrie 563-5663

De préférence, sur rendez-vous.

## A travers le pays

### • Pas d'élections précipitées

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Finances, M. Marc Lalonde, admet qu'il est très difficile pour le Parti libéral de se préparer aux prochaines élections, en raison de l'incertitude entourant l'avenir politique du premier ministre Pierre Trudeau.

Lors d'une entrevue diffusée sa-

medi, le ministre a ajouté qu'il n'était pas question de déclencher des élections précipitées.

Selon lui, il serait plus sage d'attendre à l'automne. Toutefois, monsieur Lalonde rappelle que cette décision revient au premier ministre Trudeau.

### • Athlètes francophones découragés

OTTAWA (PC) — Le ministre d'Etat à la Condition physique et au Sport amateur, M. Jacques Olivier, menace de couper les subventions fédérales si les fédérations sportives refusent de fournir des services en français aux athlètes francophones.

Selon le ministre, nombre d'athlètes francophones sont découragés par le manque d'entraîneurs sportifs francophones. Monsieur Olivier ajoute que le médaillé d'or, Gaëtan Boucher, s'était déjà plaint de cet état de chose.

### • Raymond Mailloux se retire

QUEBEC (PC) — Après 22 ans en politique active, le député du comté de Charlevoix, M. Raymond Mailloux, qui est âgé de 65 ans, a confirmé qu'il ne sollicitera pas un septième mandat.

La décision de l'ancien ministre des Transports et des Travaux pu-

blies et Approvisionnement dans le gouvernement Bourassa est motivée par des raisons de santé.

Au cours d'une entrevue accordée cette semaine au Journal de Québec, M. Raymond Mailloux est apparu généralement satisfait de ses 22 années passées en politique.

### • Clôture de 1 million \$ à Cold Lake

EDMONTON (PC) — Les autorités militaires ont l'intention de construire une clôture au coût de \$1 million pour assurer la sécurité de la base de Cold Lake, en Alberta, où seront testés les missiles Cruise.

La clôture de métal aura un pé-

rimètre de 35 kilomètres.

Les autorités craignent des actes de sabotage ou de terrorisme contre la base.

Cold Lake est situé à 290 kilomètres au nord-est d'Edmonton.

### • Un mort et 3 blessés

HAMILTON (PC) — En Ontario, une personne est morte et trois autres ont été blessées dans un feu qui a ravagé tôt samedi matin un édifice à logements à Hamilton.

La police n'a pas révélé le nom de la victime.

#### Hôpital

M. Earl Smith, 35 ans, et ses frères, Ernie, 36 ans, et Larry, 24 ans, ont été transportés à l'hôpital. L'un d'entre serait gravement blessé.

Les autres occupants de l'édifice ont réussi à fuir sains et saufs.



### • Loi 101: deux marchands accusés

MONTREAL (PC) — Alliance-Québec entreprendra la défense de deux marchands montréalais accusés de ne pas se conformer aux dispositions de la loi 101 prescrivant l'affichage unilingue français.

Le fleuriste Kenneth McKenna et le tailleur Oscar Goldstein ont tous deux reçu des citations à comparaître devant les tribunaux en raison

de leurs affiches bilingues. Alliance-Québec estime que ces poursuites rompent avec la politique de tolérance dont avait fait preuve jusqu'à maintenant le gouvernement Lévesque dans le passé et s'inquiète de ce qu'elle considère comme "une tentative de nier le droit de la communauté québécoise d'expression anglaise à une présence visible".

### • Audiences sur la pornographie

MONTREAL (PC) — Le comité spécial d'étude sur la pornographie et la prostitution (Comité Fraser) créé le 23 juin 1983 par le ministre fédéral de la Justice Mark MacGuigan, tiendra des audiences publiques à Montréal les 27, 28 et 29 février.

Une partie du comité sera à Val d'Or et l'autre partie à Sherbrooke le 1er mars, et le 2 mars les audiences se tiendront à Québec.

### • Dufour presse le ministre Roberts

MONTREAL (PC) — Le président de l'Union des municipalités du Québec, M. Francis Dufour, maire de Jonquières, a pressé le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, John Roberts, de signer le plus tôt possible une entente avec le gouvernement du Québec dans le but de permettre aux municipalités de toucher des subven-

tion des commissions scolaires, protestantes du Québec, deux commissions scolaires et le gouvernement fédéral. Tant la Cour d'appel que la Cour supérieure du Québec ont rendu des jugements allant à l'encontre des dispositions relatives à l'éducation de la Loi 101. Québec base son appel sur l'article 1 de la Charte des droits et libertés, qui dit que les droits garantis par la

Le comité a établi un calendrier des audiences publiques et décidé que dans les grandes villes tous les membres du comité seraient présents aux audiences, tandis que pour gagner du temps et de l'argent, ils se partageraient la tâche dans les petits centres. Depuis le 9 janvier le comité a siégé à Calgary, Edmonton, Vancouver, Toronto, Niagara Falls, London, Windsor et Thunder Bay.

Pour sa part, l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) a demandé au gouvernement québécois de faire connaître ses intentions au sujet du projet de loi 38 sur la participation gouvernementale au financement des municipalités.

### Une plate-forme menacée

SAINT-JOHN'S, T.-N. (PC) — Menacée par un iceberg à la dérive plus long que l'île-du-Prince-Édouard, la plate-forme de forage "John Shaw" a largué les amarres dimanche afin de quitter le secteur des Grands Bancs, à 200 milles marins au large de la côte terre-neuvienne. La plate-forme devait être

remorquée hors du secteur par un navire, dimanche soir.

Hier après-midi, l'iceberg se trouvait à environ 25 milles marins au nord-est de la plate-forme et se déplaçait lentement en direction sud. On ignore quand il atteindra le puit de forage.

### • Rien aux chômeurs

OTTAWA (PC) — Le mouvement ouvrier ne sera pas porté à collaborer avec Ottawa pour contribuer à la reprise économique, après s'être vu imposer un budget aussi "biaisé et injuste", affirme le député néo-démocrate et critique financier Nelson Riis.

Le budget du ministre canadien des Finances Marc Lalonde, rendu public mercredi, promet de redonner au secteur public le droit à la négociation collective, tout en réservant au gouvernement le droit d'imposer le retour au travail dans l'éventualité de grèves nuisibles. Le gouvernement conserve également le pouvoir de revenir sur les ententes jugées excessives.

"Le budget favorise les grandes entreprises et n'accorde pratiquement rien aux chômeurs et aux gagne-petit, qui sont les plus atteints par la récession", a déclaré le député de Colombie-Britannique.

## Pesticide frappé d'interdit aux USA

# Blé: Québec ignore le niveau d'utilisation du DBE

par Pierre Tourangeau  
**QUEBEC (PC) — Le ministère québécois de l'Environnement n'est pas en mesure actuellement de connaître le niveau d'utilisation au Québec du dibromure d'éthylène (DBE), un pesticide puissant récemment frappé d'interdit aux USA.**

Utilisé depuis des décennies pour la conservation des céréales, on se servait aussi du DBE pour protéger les récoltes de sorte qu'on a récemment découvert des concentrations alarmantes du pesticide dans des produits du blé qu'on a dû retirer du marché aux États-Unis.

Dans un rapport préparé pour le cabinet du ministre de l'Environnement Adrien Ouellette, le chef du service de l'Assainissement agricole, M. Yvon Gosselin, dit ne pas disposer des moyens permettant de connaître le niveau d'utilisation "de pesticides tel que le DBE si ce n'est en communiquant avec chaque individu vendant ou utilisant le produit."

"Les informations que nous avons, ajoute-t-il, indiquent cependant que le produit aurait été utilisé jusqu'à tout récemment dans les meuneries, soit par les exterminateurs ou par le personnel même des meuneries pour des fins de traitement des grains ou des équipements."

M. Gosselin précise que depuis le DBE "fait l'objet de tant de controverses", plusieurs meuneries auraient émis une directive visant à en restreindre l'utilisation.

Le pesticide a aussi été utilisé pour la fumigation d'objets divers comme les vêtements et les livres par exemple.

"Il est à noter que les bilans des ventes de pesticides agricoles au Québec en 1978 et 1983 n'indiquent, selon l'identification des matières actives, aucune vente par les compagnies ayant participé à ces bilans," poursuit le fonctionnaire.

"Il est également possible, dit-il, que certains utilisateurs se procurent ce produit à l'extérieur du Québec, soit en Ontario et aux États-Unis."

En fait, personne ne fabrique le

DBE au Québec. Au moins trois compagnies le distribuent cependant depuis Montréal et on l'utilise surtout pour fumiger les éleveurs à grains, l'équipement des meuneries et le grain lui-même à l'étape de l'entreposage.

#### Aux abois

Au Canada, même si les tests révèlent jusqu'ici que les traces de DBE dans les produits céréaliers sont inférieures aux normes de 100 parties par milliard, le gouvernement a demandé aux six fabricants canadiens du pesticide d'en arrêter la production.

On craint en effet que le DBE ne soit dangereux pour ceux qui le fabriquent ou le manipulent. Le dibromure d'éthylène est reconnu comme un puissant cancérigène qui provoque, chez les animaux de laboratoire, l'apparition de tumeurs tant par inhalation que par voie orale ou dermale.

L'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) considère aussi que le pesticide augmente les risques de cancer, de mutation, et d'effets néfastes à la reproduction.

Dans son rapport, M. Yvon Gosselin indique que les conclusions de l'EPA ne semblent pas être partagées par les experts de Santé et Bien-être Canada, bien que cet organisme ait déjà recommandé "de discontinuer l'enregistrement de ce pesticide."

Chose certaine, les utilisateurs comme les distributeurs du DBE au Québec sont aux abois depuis quelques semaines. Le ministère de l'Environnement doit régulièrement répondre à leurs demandes concernant l'évolution de la situation et les produits utilisables en remplacement du DBE.

## Chartes: la bataille juridique tire à sa fin

MONTREAL (PC) — La bataille juridique opposant la Charte des droits fédérale et la Charte de la langue française tire à sa fin.

Mardi, la Cour suprême du Canada commencera à entendre l'appel interjeté par Québec d'un jugement maintenant la suprématie de l'article 23 de la Charte des droits.

Ledit article assure aux enfants dont les parents ont été éduqués en anglais, ou que ce soit au Canada, le droit de recevoir une éducation anglophone au Québec. On l'appelle communément la "clause Canada".

Ce jugement élimine les restrictions du chapitre 8 de la Charte de la langue française, devenue loi en 1977 lors de l'adoption de la loi 101. Celles-ci avaient pour effet de limiter l'accessibilité aux écoles anglaises aux étudiants dont au moins un des parents avait reçu une éducation en anglais au Québec. C'est ce qu'on a surnommé la "clause Québec".

Cette loi a été amendée récemment de façon à étendre l'accessibilité aux écoles anglaises aux enfants dont les parents ont étudié dans une province qui accorde une éducation en français à sa minorité, comparable à celle que reçoit la minorité anglophone du Québec. Mais jusqu'à maintenant, seul le Nouveau-Brunswick satisfait aux critères du Québec.

Les principaux opposants à la clause Québec sont l'Associa-

tion des commissions scolaires, protestantes du Québec, deux commissions scolaires et le gouvernement fédéral. Tant la Cour d'appel que la Cour supérieure du Québec ont rendu des jugements allant à l'encontre des dispositions relatives à l'éducation de la Loi 101.

Québec base son appel sur l'article 1 de la Charte des droits et libertés, qui dit que les droits garantis par la charte sont "assujettis aux seules limites raisonnables imposées par la loi, et justifiables dans une société démocratique".

C'est la première fois que la Cour suprême sera saisie d'une cause en appel basée sur l'article 1 de la charte fédérale, et sa décision pourrait influencer d'autres provinces ayant à négocier avec des francophones et d'autres minorités.

Le dibromure d'éthylène entre dans la composition de plusieurs pesticides fumigènes destinés à combattre différents parasites des

céréales comme le scarabée du grain à dent, la mite de farine indienne, les charançons de grenier et du lin et la punaise du son.

Depuis vingt ans, la Ligue des Droits et Libertés travaille à la défense et à la promotion des droits et libertés individuels et collectifs.

Soutenez les efforts de la LDL. Envoyez-nous un don et/ou devenez membre.

**LIGUE DES DROITS ET LIBERTES**  
 Section Estrie  
 555, rue Short  
 Sherbrooke QC, J1H 2E6

Tél.: (819) 566-8595

**Membre individuel:**  
 cotisation annuelle: \$10.00  
 (ou selon les moyens de l'individu)

**Membre collectif:** \$ .....  
 cotisation annuelle: \$100.00  
 (ou selon les moyens de l'organisme) \$ .....

TOTAL: \$ .....

**Don additionnel:**

nouvelle adhésion

renouvellement annuel (S.V.P. ECRIRE EN LETTRES MOULEES)

NOM..... TEL .....

ADRESSE.....

VILLE..... CODE POSTAL .....

Dans la série "Une saison pour vous"

## Récital-Conférence

"La musique de chambre et son évolution à travers l'histoire"

Deux représentations

**Jeudi 23 février** Le baroque, le classicisme et le romantisme

**Jeudi 1er mars** L'impressionnisme, le 20e siècle russe et les écoles folkloristes

**Interprètes** Berta Rosenohl Grinhauz, piano  
 Sylvie Lambert, violoncelle  
 Luis Grinhauz, violon

**Endroit:** Amphithéâtre de la Faculté d'éducation

**Heure:** 20 heures (entrée libre)

Dans le but de promouvoir la musique jouée devant un public (live), les compagnies de disques américaines et canadiennes subventionnent en partie cet événement musical en vertu d'une entente avec la Fédération américaine des musiciens, par l'entremise de la Guilde des musiciens de Montréal.

**UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE**  
 École de musique et D.G.E.P.

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PARIS SPORTIFS EST À LA RECHERCHE DE GROSSISTES POUR LES PARIS SPORTIFS

La Société canadienne des paris sportifs, une société de la Couronne, a été mandatée pour diriger et administrer un programme national de paris sportifs. Elle est présentement à la recherche de candidats intéressés à devenir grossistes exclusifs de produits de paris sportifs sous contrat avec la Société. Ces contrats seront bientôt disponibles. Certains contrats de vente en gros seront exclusifs pour les produits de la Société canadienne de paris sportifs. Les grossistes

Tous les candidats doivent être citoyens canadiens et doivent fournir les renseignements suivants:

- Nom, adresse courante, date et lieu de naissance.
- Expérience professionnelle, comprenant de l'expérience attestée dans le domaine de la commercialisation. Identification des employeurs antérieurs, postes occupés et rémunération ou gains obtenus dans un travail à votre compte au cours des dix dernières années.
- Indiquez si vous avez déjà reçu une garantie, si oui, de qui et pour quel montant. Si non, pourriez-vous en obtenir une.
- Trois noms de personnes qui pourraient fournir des références sur vous.
- Attestation écrite comme quoi vous détenez une marge de crédit de 70 000\$.
- États financiers les plus récents, comprenant:
  - état de l'actif et du passif
  - état des gains
  - état du capital-actions
- Nom et adresse de l'institution financière avec laquelle vous faites principalement affaire.
- Indiquez par ordre de préférence les régions où vous aimeriez agir comme grossiste.
- Indiquez les gains minimaux, avant impôt, que vous pensez faire en tant que grossiste.
- Les compagnies devront fournir ces renseignements supplémentaires:
  - nom et adresse des actionnaires ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent
  - nom et adresse des administrateurs
  - nom et adresse des membres de la direction

— date de l'incorporation, qu'il s'agisse d'une compagnie publique ou privée, ainsi que la nature de l'entreprise.

11 Les sociétés de personnes devront fournir ces renseignements supplémentaires:
 

- nom et adresse des associés
- leur participation dans la société
- la nature de l'entreprise

Les candidats qui se verront attribuer des territoires de vente en gros seront liés par certains engagements, comprenant ceux énumérés ci-dessous, mais n'y étant pas limités:

- se conformer à un mode prédéterminé de comptabilité et de communication de l'information financière
- fournir des états financiers annuels vérifiés
- consentir à une inspection raisonnable des livres
- autoriser une enquête approfondie pour fins de sécurité
- ne pas céder à une tierce partie le contrat de grossiste

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PARIS SPORTIFS n'est tenue d'aucune manière d'accepter un candidat. Toute information fournie restera confidentielle.

Les demandes devront être dactylographiées et envoyées à l'adresse suivante:

Secrétariat, Comité de révision commerciale  
 La Société canadienne des paris sportifs  
 C.P. 9705, Station T  
 Ottawa, Ontario  
 K1G 3Z4

Toutes les demandes devront être parvenues à l'adresse ci-haut mentionnée avant 17.00 h le lundi, 5 mars, 1984.

**Canada**

**CARRIÈRES ET PROFESSIONS**

N.B. Tous nos postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

**Jouez un double rôle au sein de votre communauté en vous joignant à la Milice**

Nous vous entraînerons dans une spécialité militaire tel LE SERVICE DES SOINS MÉDICAUX, durant vos loisirs.

Vous vous ferez de nouveaux amis, tout en étant utile à votre entourage.

**Un passe-temps enrichissant**  
**Pour plus de renseignements:**  
**52e Compagnie Médicale,**  
**315, rue Williams**  
**565-4237/38**

101953x

Droits des francophones au Manitoba

# Le débat transporté en Cour suprême?

**BRANDON (MANITOBA) (PC) — Afin de passer par dessus l'embâcle politique, la Société franco-manitobaine envisage de porter, d'ici peu, en Cour suprême la question des droits des francophones de cette province si les conservateurs maintiennent leur obstruction au Parlement.**

C'est ce qu'a appris la Presse canadienne d'une source au sein du cabinet néo-démocrate. Le gouvernement Pawley est résolu à laisser tomber le bill 115 sur la question des services en français si les conservateurs provinciaux refusent de revenir cette semaine à l'assemblée législative.

Une impasse absolue au Parlement ou de nouveaux amendements au projet constitueront les prétextes suffisants pour justifier la SFM de recourir au tribunal pour trancher la question. "Des gestes qui il y a un an auraient paru radicaux deviennent désormais tout à fait acceptables", commente Me Ronald Guay, conseiller juridique de la SFM.

L'option la plus sérieusement étudiée est que la SFM réclame au plus haut tribunal du pays une injonction pour déclarer ultravires la législation provinciale qui, en dépit du jugement sur le cas Forest, ne respecte pas le bilinguisme institutionnalisé, d'expliquer Me Guay.

La décision d'aller en cour n'est pas prise encore, mais c'est une option de plus en plus plausible; la SFM n'est pas prête à attendre deux semaines et on devra se décider dans les prochains jours" a admis M. Rémi Smith, vice-président de la Société franco-manitobaine, rejoint à Saint-Boniface.

## PD unanime

En fin de semaine, à Brandon, quelque 500 militants néo-démocrates ont présenté une image d'unanimité sur la question des langues officielles, réservant des ovations soutenues aux leaders Howard Pawley et Ed Broadbent lorsqu'ils parlaient des droits des francophones. Une trentaine de manifestants liés au mouvement Grassroots, à pendant quelques minutes arpente calmement les abords de l'édifice du congrès tandis qu'à l'intérieur les militants escamotaient le débat linguistique en choisissant de ne pas présenter de motion sur la question. "Cela aurait été comme se déclarer pour la vertu" a expliqué par la suite le premier ministre Pawley.

Mais pour sauver la face d'un gouvernement qui l'a appuyée, la Société franco-manitobaine fera le premier pas et, en annonçant qu'elle s'en remet désormais aux tribunaux, évitera au gouvernement Pawley l'odieuse d'un recul face à l'opinion publique.

Depuis le 5 janvier les conservateurs ont paralysé les travaux du Parlement de Winnipeg pendant 17 jours, soit une journée sur deux. L'imminence de la fin de l'année financière et le manque de fonds qui commence à se faire sentir pour plusieurs ministères forcent le gouvernement néo-démocrate à agir d'ici peu.

Avec 67 pour cent de l'électorat contre son projet de service en français, selon un récent sondage, les néo-démocrates pourraient annoncer d'ici peu que de nouveaux

amendements seront introduits. La SFM, qui depuis toujours soutient que le projet actuel est un minimum, sauterait sur l'occasion pour déclarer inacceptable la dilution du projet, annonçant du même coup qu'elle en appelle au tribunal.

La cause actuellement en suspens soulevée par Me Roger Bilo-deau sur l'unilinguisme d'une contravention a le désavantage d'être liée aux ambitions politiques de l'avocat de Saint-Boniface, qui ne cache pas ses intentions de se présenter candidat conservateur aux élections fédérales.

En entrevue, le premier ministre Pawley a toutefois affirmé que "le gouvernement ne songeait pas à d'autres amendements", mais qu'il est toujours ouvert sur le libellé de son projet de loi et de la résolution institutionnalisant le caractère officiel du français au Manitoba. Quant au leader en Chambre du gouvernement, M. Andy Anstett, il a déclaré qu'il n'était pas question pour le gouvernement de reculer sur les questions de principes.

Le gouvernement tient à ce que "les deux langues soient reconnues comme égales, que l'adoption du projet de loi mette fin aux recours légaux sur cette question et que les municipalités et les commissions scolaires échappent à l'application d'une loi qui permettra aux francophones de réclamer des services dans leur langue dans la plupart des localités.

Pendant ce temps le ministre de la Justice, M. Roland Penner admettait toutefois que le moment approchait où l'administration provinciale serait compromise par la paralysie du Parlement. "On n'est pas rendu là mais on approche" a-t-il laissé tomber.

"On aura le pire des deux mondes, on aura subi le dommage politique et on se retrouvera avec une décision (du tribunal) qu'on voulait éviter au début", d'ajouter un autre ministre néo-démocrate sous le couvert de l'anonymat.

Le gouvernement Pawley avait jusqu'ici évité de s'en remettre aux tribunaux dont les décisions pourraient le forcer à la traduction de plus de 4.000 lois adoptées depuis 1870.

## Expulsé

Le congrès néo-démocrate a aussi confirmé l'expulsion d'un vieux routier du parti, M. Herb Shultz. Ce dernier, beau-frère du gouverneur général Ed Scriver, a à maintes reprises pris la parole lors des ralliements du mouvement Grassroots, farouchement opposé aux droits des francophones.

"Ce gouvernement a de graves problèmes et est en voie d'auto-destruction" a lancé M. Shultz sur le parquet de l'assemblée, ajoutant qu'il n'avait pas l'intention de demander de réintégrer le parti.



Le premier ministre Howard Pawley du Manitoba, au congrès NDP, s'est porté à la défense du projet de loi de son gouvernement sur les droits des francophones.



Pierre Laurin

## Je l'ai mon atelier de réparation d'instruments à vent

"J'ai toujours réparé mon saxophone moi-même. Peut-être que mon cours de mécanique automobile y était pour quelque chose. En tout cas, quand j'ai manqué de travail, ça a cliqué. J'ai ouvert L'Atelier des vents de l'Estrie. Maintenant, je répare les instruments à vent de tout le monde. Et ça marche! Pensez donc je suis le seul réparateur spécialiste des instruments à vent en Estrie."

Une excellente idée pour faire face à la musique!

*Pas bêta comme idée!*



101016

Communications J'INVESTISSE

## Appui au gouvernement

**BRANDON, Manitoba (PC) — Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba a reçu samedi un appui non équivoque de ses militants quant à son projet d'accorder plus de services aux 30,000 Franco-Manitobains de la province.**

Samedi après-midi, arrivant d'Ottawa, le chef du NPD national, Ed Broadbent, a reçu une longue ovation debout pour son appui au projet provincial sur les droits des francophones, tandis que dehors une trentaine de manifestants soulignaient leur opposition au projet linguistique.

"Les néo-démocrates disent assez c'est assez, il est temps de restaurer ces droits qui étaient assurés par la constitution", a lancé M. Broadbent dans un discours à saveur de campagne électorale.

Les quelques 600 militants du NPD provincial réunis pour leur congrès annuel ont en fin de semaine escamoté le débat linguistique, refusant de soulever cette question pourtant brûlante lors de la période réservée aux motions émanant de l'assemblée.

Vendredi soir, le premier ministre Pawley avait lui aussi reçu une longue ovation spontanée après avoir violemment attaqué les conservateurs provinciaux qui s'opposent par tous les moyens au projet de loi.

Bien que des mesures particulières de sécurité avaient été prises, les troupes du mouvement Grassroots, adversaires de l'enchaînement des droits des francophones, ont surtout brillé par la modestie de leur manifestation.

Bien que Brandon se trouve dans la partie la plus conservatrice de la province, seulement une trentaine de manifestants se sont rassemblés pour, pendant quelques minutes, défiler silencieusement devant l'édifice où se déroulait le congrès. Un sondage publié par le Free Press révélait hier que 67 pour cent des Manitobains s'opposaient au projet Pawley.

Maire d'une localité des environs, M. Dennis Hene, porte-parole du groupe a soutenu que le projet Pawley "ressemblait à un complot fédéral. "On veut avoir le droit d'être unilingues anglophones" a-t-il lancé. "Les privilèges qui sont déjà consentis aux francophones sont suffisants" de renchérir un autre maire.

## Avortement

### Pas de chauds débats

**BRANDON (Manitoba) (PC) — A l'encontre des années passées, la question de l'avortement n'a pas suscité de chauds débats parmi les participants au congrès annuel du Nouveau Parti démocratique à Brandon, au Manitoba, samedi.**

Le sujet a fait l'objet d'une brève discussion, suivie de l'adoption d'une résolution modérément controversée. Celle-ci favorise notamment la modification du code criminel de façon à remettre la responsabilité de la décision de l'avor-

tement à la femme et à son médecin.

Bien que le ministre de la Santé, M. Larry Desjardins, ait déjà menacé de quitter le parti sur cette question de l'avortement, il a déclaré aux journalistes que l'interrogatoire après l'adoption de la résolution que "c'est au conseil des ministres, et non au parti, qu'il reviendra de déterminer la politique du gouvernement".

La résolution suggère également que le gouvernement mette sur pied des centres de santé à travers la province qui offriraient des services d'avortement.

## L'industrie du tourisme émerge d'une dure année

**CHARLOTTETOWN (PC) — Après une année 1983 marquée par la récession, les représentants de l'industrie touristique canadienne ont l'intention d'améliorer rapidement la situation en 1984.**

C'est dans cet esprit que l'Association de l'industrie touristique canadienne a inauguré son assemblée annuelle dimanche, à Charlottetown.

Le président sortant William Pattison a déclaré que l'industrie du tourisme émergeait d'une période difficile. Le déficit commercial de ce domaine a atteint en effet \$2 milliards et les touristes étrangers ne viennent toujours pas au Canada, a-t-il ajouté.

De plus, dit-il, les Canadiens voyagent de plus en plus... mais pas au Canada.

Selon M. Pattison, le Canada est généralement reconnu comme étant un endroit dispendieux pour y passer ses vacances. Il attribue d'ailleurs en bonne partie la baisse de la fréquentation touristique aux taxes élevées dans des secteurs d'une importance stratégique, tels que l'essence, l'alcool et le tabac.

L'industrie touristique demande que les taxes soient éliminées, souligne M. Pattison. Selon lui, il en coûte 45 pour cent de plus pour l'essence au Canada qu'aux Etats-Unis, ce qui éloigne les touristes qui demeurent à quelques heures de la frontière canadienne et se déplacent en automobile.

Comme bien d'autres représentants du secteur touristique, M. Pattison dit avoir été déçu de l'absence de toute mesure spécifique concernant le tourisme dans le budget fédéral présenté la semaine dernière.

Aussi, l'industrie prévoit accroître la pression sur Ottawa, au cours des prochains mois, en vue d'amener le gouvernement à modifier ses politiques.

Environ 250 personnes participent à la conférence, qui se poursuivra pendant deux autres journées.

# LA NOUVELLE EXPORT "A" EXTRA LÉGÈRE

## offre la vraie satisfaction Export "A"

**Macdonald**  
FILTRE  
**EXPORT "A"**  
**EXTRA LÉGÈRE**

Régulier et King size

**EXPORT "A" SATISFACTION**

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette — Export "A" Extra Légère Format régulier: "goudron" 8 mg, nicotine 0.7 mg, Format King Size: "goudron" 9 mg, nicotine 0.8 mg.